

Les délégations ont par ailleurs souligné l'importance croissante des produits énergétiques et des minéraux dans le commerce entre les deux pays. Comme le Canada et le Mexique sont tous deux d'importants producteurs et exportateurs de ressources énergétiques et minières, les ministres ont convenu que les consultations et la coopération entre les deux pays à cet égard seraient très utiles.

La délégation mexicaine s'est montrée intéressée au programme canadien de développement de l'énergie nucléaire et aux applications éventuelles de l'expérience canadienne aux besoins du Mexique. Les ministres canadiens ont expliqué les prérequis et les conditions (y compris les garanties appropriées) qui doivent être respectés afin que le gouvernement canadien puisse autoriser l'exportation de matériel et de technologie nucléaires pour utilisation à des fins pacifiques, excluant l'usage pour fin d'explosion. Dans ce contexte, les ministres mexicains et canadiens ont convenu d'entreprendre des discussions officielles en vue de la mise au point d'un accord bilatéral sur la coopération nucléaire englobant la formation spécialisée en techniques relatives à la recherche et au développement et certains aspects de l'industrie nucléaire tels les transformations cycliques du combustible et les réacteurs nucléaires.

Les ministres ont constaté avec satisfaction l'expansion du nombre de touristes et de visiteurs de part et d'autre et ont convenu de l'importance de faciliter ces échanges, notamment en réglant promptement les problèmes consulaires mettant en cause le bien-être de leurs ressortissants respectifs.

La délégation canadienne a tenu à faire état de la collaboration empressée des autorités mexicaines pour l'établissement de services consulaires aux Canadiens séjournant au Mexique, notamment par le biais de l'accréditation de consuls honoraires. La délégation mexicaine a réaffirmé l'intérêt de son pays à promouvoir les échanges touristiques. Les deux délégations ont exprimé leur satisfaction en regard de la conclusion d'un accord d'échange de prisonniers, considéré comme un élément clé dans l'amélioration des relations consulaires. La délégation canadienne a indiqué qu'un projet de loi serait soumis au Parlement le plus tôt possible et que son adoption autoriserait le Canada à ratifier le traité, qui pourrait alors entrer en vigueur.

Au chapitre du transport aérien entre le Canada et le Mexique, les ministres ont fait état de l'accroissement du trafic et de l'importance d'une répartition équitable des bénéfices qui en découlent. Il a été convenu que les fonctionnaires mexicains et canadiens fixeraient une date mutuellement acceptable pour la reprise des négociations sur un accord aérien.